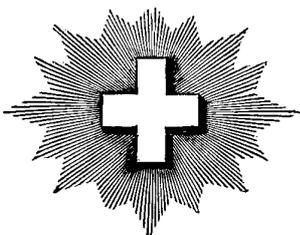


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 mai 1930

Demande déposée: 22 mars 1929, 18 ½ h. — Brevet enregistré: 15 mars 1930.
(Priorité: France, 20 avril 1928.)

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Paris (France).

Chenille pour véhicules automobiles.

On connaît déjà des chenilles dans lesquelles la bande sans fin, qui forme l'âme du bandage et assure la traction, sert également de chemin de roulement des galets.

Ces derniers, en roulant sur la bande, la détériorent.

La présente invention concerne une chenille comportant une partie métallique et une partie en caoutchouc, caractérisée par un chemin de roulement pour les galets porteurs du véhicule indépendant de rubans sans fin assurant la traction et formant l'âme du bandage.

Le dessin ci-annexé représente deux formes d'exécution d'une chenille selon l'invention.

La fig. 1 est une vue en élévation de la première de ces formes d'exécution;

La fig. 2 est une coupe de cette même forme d'exécution et la fig. 3 une coupe de la seconde forme d'exécution.

Dans toutes les figures, 1 désigne les galets de roulement.

Le bandage se compose de deux rubans sans fin, assurant la traction de l'ensemble, disposés parallèlement l'un à l'autre en laissant entre eux un espace libre.

Des plaquettes 3, transversales aux rubans et disposées à se toucher, servent de liaison aux deux rubans sans fin et les maintiennent à l'écartement convenable. A cet effet, les rubans sans fin 2 sont fixés sur les plaquettes 3, au moyen de boulons 7, qui fixent en même temps sur les bandes sans fin les dents d'entraînement positif 8. Les dents 8 n'occupent qu'une partie de la largeur des rubans sans fin 2; les surfaces restant libres (fig. 2 et 3) servent de point d'appui des bandages sur les poulies supportant l'ensemble. La poulie motrice 9 (fig. 1) présente des alvéoles 12 (fig. 1 et 2) appropriées aux dents 8.

Entre les rubans sans fin 2 se trouve le dispositif de guidage dont la section a la forme d'un U 5, venant de fonderie avec les plaquettes ou rapporté, comme dans le cas de

la fig. 2, sur la plaquette elle-même, au moyen par exemple de rivets, ou d'un boulon à tête fraisée 10.

Dans la variante de la fig. 3, le dispositif de guidage est constitué par une seule nervure, venue soit d'une pièce avec la plaquette 3, ou rapportée sur elle par des moyens connus.

Sur l'autre face des plaquettes 3 sont disposés les blocs de roulement sur le sol 4, en matière plastique.

Le chemin de roulement des galets est constitué, dans le cas de la fig. 2, par l'intérieur de la section en forme de U. A cet effet, la base de cet U dans le sens de la longueur du bandage, a une dimension égale au pas de la chenille, comme on peut le voir dans la fig. 1.

C'est ainsi que les extrémités de la base des deux U voisins se touchent, permettant aux galets de passer sans choc d'un élément de chenille sur l'autre.

Dans la variante de la fig. 3, le chemin de roulement des galets est constitué, de part et d'autre de la nervure de guidage 6, par les plaquettes 3 elles-mêmes. La largeur des plaquettes 3 est égale au pas. Elles forment donc, en terrain plan, une surface unie, qui permet aux galets de passer sans choc d'un élément de chenille sur l'autre.

Pour obtenir une marche silencieuse, le chemin de roulement des galets peut être recouvert d'une couche de caoutchouc, ou autre matière non métallique. Il peut aussi recevoir un ruban sans fin, ou des éléments de ruban sans fin, en toile caoutchoutée par exemple.

Le guidage du bandage sur les poulies-supports est assuré, comme on le voit dans la fig. 2, par l'extérieur de l'U 5 de guidage des galets. Dans la variante de la fig. 3, le guidage sur les poulies se fait par la nervure centrale 6, comme dans des chenilles déjà connues.

Dans la variante de la fig. 2, les rubans sans fin 2 sont appuyés latéralement contre la face extérieure et à la base des branches 5 de l'U, venant ainsi empêcher l'introduc-

tion de corps étrangers entre les rubans 2 et l'U 5 de guidage. Cette particularité a pour effet de consolider l'ensemble du bandage en empêchant les plaquettes de se mettre en diagonale.

Comme on le voit par la chenille décrite, les rubans sans fin assurant la traction du bandage ne sont plus soumis aux effets destructeurs du roulement des galets et peuvent ainsi assurer un service beaucoup plus prolongé.

REVENDICATION :

Chenille pour véhicules automobiles, comportant une partie métallique et une partie en caoutchouc, caractérisée par un chemin de roulement pour les galets porteurs du véhicule indépendant de rubans sans fin assurant la traction et formant l'âme du bandage.

SOUS-REVENDICATIONS :

- 1 Chenille selon la revendication, caractérisée en ce que le roulement des galets se fait à l'intérieur d'organes dont la section a la forme d'un U solidaires de plaquettes portant des blocs de roulement sur le sol, ces organes étant disposés entre deux rubans sans fin assurant la traction du bandage.
- 2 Chenille selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisée en ce que les faces extérieures des organes dont la section a la forme d'un U servent de guidage aux poulies supportant la chenille.
- 3 Chenille selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisée en ce que les côtés internes des bandes sans fin viennent s'appuyer contre les organes de guidage dont la section a la forme d'un U.
- 4 Cheville selon la revendication, caractérisée en ce que le chemin de roulement des galets porteurs, entre les bandes sans fin, est disposé de part et d'autre d'une nervure centrale de guidage faisant corps avec des plaquettes métalliques supportant des blocs de roulement sur le sol.

- 5 Chenille selon la revendication, caractérisée en ce que le chemin de roulement des galets porteurs est muni d'un dispositif amortisseur du bruit complètement indépendant des rubans sans fin qui assurent la traction et forment l'âme du bandage.
- 6 Chenille selon la revendication et la sous-revendication 5, caractérisée en ce que le dispositif amortisseur est constitué par un ruban continu.
- 7 Chenille selon la revendication et la sous-revendication 5, caractérisée en ce que le dispositif amortisseur est constitué par des éléments de ruban.
- 8 Chenille selon la revendication, caractérisée par une double denture d'entraînement fixée sur chacune des bandes sans fin en laissant, de part et d'autre sur ces bandes, des surfaces d'appui destinées à supporter la bande par les poulies supports.

Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.

Adolphe Kégresse

